

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES CLIENTS-PROFESSIONNELS

Version en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2022

Article 1. CHAMP D'APPLICATION – DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1. Toute commande passée à un vendeur dont l'identité et les coordonnées figurent dans les conditions particulières de vente ou tout autre document contractuel (ci-après, le « Vendeur ») par un professionnel de la réparation de véhicules industriels (ci-après le « Client »), pour l'achat de pièces détachées pour véhicules industriels (ci-après les « Produits ») implique l'acceptation et l'application des Conditions Générales de Vente (CGV) du Vendeur et toute nouvelle version qui s'y substituera en cas de modification. Le Vendeur se réserve la faculté d'apporter à tout moment des modifications aux CGV, la version applicable étant celle en vigueur lors de la commande du Client. Sans préjudice de ce qui précède, les CGV s'appliquent sous réserve des dispositions non contrares ou incompatibles du contrat d'adhésion au réseau TVI.

1.2. Les documents contractuels relatifs à la vente de Produits aux Clients incluent les CGV, la politique de confidentialité du Vendeur, les conditions d'utilisation du site Internet du Vendeur figurant dans les mentions légales, les commandes et/ou le cas échéant les devis, les accusés réception de commande, les factures, les bons de livraison (ci-après ensemble le « Contrat »). Le Contrat prévaut sur toutes conditions émanant du Client et sur tous autres documents non acceptés expressément par le Vendeur qui lui sont opposables. En cas de contradiction entre les CGV et le devis, ce dernier prévaut sur les CGV.

Article 2 – COMPTE-CLIENT

2.1. La passation de commandes est conditionnée à la création d'un compte personnel (ci-après le « Compte ») pour les besoins duquel le Client doit communiquer des informations personnelles dont notamment son adresse postale et électronique. Le Client doit s'assurer de la validité de l'adresse email communiquée et vérifier les règles de filtrage de sa messagerie électronique afin d'éviter que les emails du Vendeur soient considérés comme des SPAMS. Toutes les informations communiquées par le Client au Vendeur doivent être exactes, complètes et à jour. A chaque changement de sa situation, le Client doit mettre à jour ses informations.

2.2. Lors de la création de son Compte, le Client obtient un identifiant et un mode de passe pour commander sur le site Internet du Vendeur. Il est seul responsable de l'utilisation de son Compte et/ou du mot de passe et prend toute précaution pour éviter que des tiers puissent y accéder, même à son insu (le prêt, le partage et le transfert de Compte sont interdits et inopposables au Vendeur). Toute connexion ou transmission de données effectuées en utilisant le mot de passe du Client sera réputée effectuée par le Client et sous sa responsabilité. En cas d'utilisation frauduleuse de son Compte et/ou du mot de passe, ou en cas de perte ou de vol de son mot de passe, le Client devra en informer immédiatement le Vendeur.

Article 3 – COMMANDES

3.1. Le Client peut passer commande, après création de son compte. Le Client a la possibilité de créer des commandes récurrentes dont il détermine, à sa seule discrétion, la fréquence (quotidienne ou hebdomadaire) et les modalités de livraison. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client, notamment en termes de conformité à ses besoins, le Vendeur n'étant tenu à aucune obligation de conseil. Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de déréférencer certains Produits ou d'en suspendre la vente, sans indemnité pour le Client. Toute commande passée est ferme pour le Client. La commande n'engage le Vendeur qu'à compter de l'envoi de l'accusé de réception de commande et, à défaut d'accusé de réception de commande, à compter de l'expédition des Produits.

3.2. En cas d'indisponibilité des Produits, le Client sera informé dans les meilleurs délais des nouveaux délais de livraisons ou des nouvelles modalités de livraison proposées.

3.3. Pour les achats sur le site Internet du Vendeur, après validation définitive de la commande et son paiement, un récapitulatif de la commande est soumis au Client. Il appartient alors au Client de vérifier sous sa seule responsabilité l'exactitude de la commande.

3.4. Sur demande du Client, le Vendeur pourra lui adresser un devis préalable à la commande. Le Client bénéficie d'un délai de 48 heures à compter de la date d'émission du devis pour confirmer son accord en le retournant au Vendeur signé. La commande est ferme pour le Client à compter de son acceptation du devis.

3.5. Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client présentant des risques d'insolvabilité ou avec lequel existerait un litige ou un non-paiement de facture. Le Client peut passer commande des Produits dans la limite des stocks disponibles. Le Vendeur a donc la faculté de suspendre le compte du Client, refuser ou modifier les commandes, de subordonner leur exécution à un paiement comptant (à la commande ou à la livraison) ou à la constitution de garanties de paiement.

Article 4 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Les prix-tarifs et les réductions de prix appliqués sont ceux communiqués au Client au moment de la validation de la commande ou mentionnés sur le devis accepté par le Client. Les éventuelles réductions de prix accordées par le Vendeur sont subordonnées à l'encaissement de l'intégralité des factures.

4.2. Sauf mention contraire, les prix sont en Euros et Hors taxe. La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la livraison. Le Vendeur se réserve le droit, sans préavis, de modifier le prix des Produits. Les prix-tarifs ne comprennent pas les frais de livraison et les frais de pose des Produits.

4.3. Sauf accord contraire, le paiement est comptant à la livraison par le Client et le taux d'escompte pour paiement anticipé est celui figurant sur la facture. Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans qu'un rappel ne soit nécessaire, le paiement, par le Client, d'une pénalité de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal dans les conditions de l'article L.441-10 du Code de commerce. En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due de plein droit et sans notification préalable par le Client, sans préjudice des intérêts de retard, autres frais de recouvrement sur justificatif et de tous autres dommages et intérêts qui pourraient être réclamés.

4.4. Les factures du Vendeur sont remises à la livraison ou adressées par e-mail au Client. Aucune contestation des factures ne pourra être acceptée au-delà du délai de 1 mois suivant leur émission.

4.5. Les pénalités et indemnités susvisées et/ou le prix des commandes impayées, pourront être compensées avec toute somme que le Vendeur pourrait devoir au Client, dans le respect des échéances des créances respectives. En cas d'ouverture d'une procédure collective du Client, les factures impayées deviendront immédiatement exigibles et leur montant pourra être compensé avec toutes sommes dues au Client.

4.6. En cas de non-paiement d'une seule facture à son échéance, le Vendeur se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de suspendre le Compte, de refuser ou annuler toute commande ou d'exiger le paiement immédiat de toutes sommes dues. Le Compte sera rétabli une fois le règlement des sommes intervenues.

Article 5 – RESERVE DE PROPRIETE

LE VENDEUR CONSERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, EN PRINCIPAL, INTERETS, PENALITES ET ACCESSOIRES, LEUR PAIEMENT N'ETANT REPUTE EFFECTUE QU'A L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DES SOMMES CORRESPONDANTES.

Article 6 – LIVRAISON DES PRODUITS

6.1. La livraison des Produits, le cas échéant, avec leur notice de montage et leur visserie, s'effectue en une seule fois au lieu indiqué dans la commande par un transporteur choisi par le Vendeur. Sans préjudice de ce qui précède, le transfert des risques attachés aux Produits s'effectue à la remise des Produits au transporteur dans les locaux du Vendeur ou dans tous autres locaux désignés par le Vendeur. En cas d'adresse erronée ou de colis refusé, les Produits réexpédiés au Vendeur pourront être à nouveau livrés à la demande et aux frais du Client.

6.2. Les délais de livraison sont indicatifs et peuvent varier notamment en fonction de l'ordre d'arrivée des commandes ou de la disponibilité des transporteurs. Le Vendeur s'efforce de respecter au mieux les délais de livraison annoncés. Cependant, les retards de livraison ne peuvent donner lieu au versement d'aucune pénalité ou indemnité, ni justifier une annulation de la commande.

6.3. Les livraisons sont réalisées uniquement les jours ouvrés. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons partielles. L'indisponibilité d'un Produit, pour quelle que raison que ce soit, ne peut ouvrir droit à aucune indemnisation.

Article 7 – RECEPTION, RETOURS ET RECLAMATIONS

7.1. Le Client doit procéder, lors de la livraison, à tous examens pour déceler les éventuels avaries, manquants, défauts ou autres vices apparents ou non-conformités des Produits. Ce contrôle doit porter sur les quantités et l'état des Produits et leur emballage, le nombre de colis et les Produits dans leurs quantités, leurs références, leur état et leurs caractéristiques).

7.2. En cas de réclamation, le Client devra inscrire les réserves sur le bon de livraison avec la date et sa signature, de façon précise et motivée, les réserves de type « sous réserve de déballage » sont insuffisantes et confirmer au Vendeur et au transporteur ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours à partir de la date de livraison ;

7.3. Le Client devra être en mesure de fournir toute justification quant à la réalité des réclamations invoquées et laisser au Vendeur, au transporteur ou à toute personne mandatée par ceux-ci, toute facilité pour procéder à leur constatation.

7.4. Les réclamations acceptées par le Vendeur donneront lieu à l'échange du Produit concerné, ou à son remboursement en cas d'indisponibilité du Produit en stock. Les frais de réexpédition des Produits retournés seront à la charge du Client. Pour que le retour soit accepté, le Produit retourné devra être en parfait état, dans son emballage d'origine. Aucun retour spontané ne sera accepté.

7.5. Si le Vendeur accepte à sa seule discrétion des retours non liés à des défauts des Produits, il se réserve de rembourser au Client le prix des Produits, après déduction des frais liés à cette demande et de l'éventuelle décote du prix des Produits intervenu depuis la commande.

Article 8 – PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

8.1. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle du Vendeur et des sociétés du groupe auquel il appartient et reconnaît qu'il n'est titulaire d'aucun droit sur ceux-ci. Il s'engage à prendre toutes mesures nécessaires afin de ne pas porter atteinte à leur image ou à celle des Produits. Le Client s'interdit notamment d'utiliser ou d'exploiter les éléments graphiques, logos, visuels attachés aux Produits, marques et modèles de constructeurs automobiles qui ne sont reproduits qu'à titre de référence et les droits de propriété intellectuelle du Vendeur et des sociétés du groupe.

8.2. Conformément à la directive (UE) 2016/943 sur la « protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués » du 8 juin 2016, le Vendeur entend protéger, par le secret des affaires, son savoir-faire, notamment en matière de distribution de Produits, qui constitue des informations secrètes dans la mesure où elles ne sont connues que par un nombre restreint de personnes et ne sont pas aisément accessibles aux tiers. Le Client s'engage donc à une confidentialité absolue sur les informations et tout aspect du savoir-faire dont il aura connaissance à l'occasion de la négociation ou l'exécution des commandes, notamment concernant les spécifications des Produits et, plus généralement, aux informations industrielles, intellectuelles, commerciales ou financières relatives au Vendeur et/ou aux Produits.

8.3. Le Client se porte fort du respect par ses salariés, préposés et dirigeants du présent article.

Article 9 – DONNEES PERSONNELLES

Le Vendeur est responsable du traitement des données personnelles des préposés et dirigeants du Client recueillies dans le cadre de son activité, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données ou). Les modalités de recueil et traitement des données à caractère personnel sont détaillées dans la politique de confidentialité du Vendeur accessible sur son site Internet ou sur simple demande. Le Client s'engage à communiquer, au plus tard au moment de la collecte de leurs données, aux personnes concernées, les informations contenues dans le présent article et dans la politique de confidentialité. Le Client s'engage à indemniser le Vendeur de toute condamnation qu'elle pourrait subir du fait d'un manquement du Client à ses obligations.

Article 10 – FORCE MAJEURE

Le Vendeur ne sera pas tenu responsable en cas de manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure. Au-delà de sa définition légale et jurisprudentielle, la force majeure s'entend ici de tout événement indépendant de la volonté du Vendeur susceptible d'affecter l'exécution du Contrat tel que notamment décision administrative, fait du prince, accident d'outillage, bris de machine, incendie, explosion, catastrophe naturelle, épidémie, crise sanitaire, interruption ou retard des moyens de transport, occupation d'usines ou de locaux, grève, arrêt de travail ou mouvements sociaux affectant le Vendeur, ses fournisseurs ou prestataires et ayant pour conséquences une difficulté majeure ou une impossibilité d'approvisionnement en Produits.

Article 11 – RESPONSABILITE ET GARANTIE DU VENDEUR

11.1. Le Vendeur transfère au Client le bénéfice de la garantie qu'il tient du fabricant du Produit acheté. En outre, le Client bénéficie des garanties légales d'éviction et des vices cachés (articles 1625 et suivants du Code civil).

11.2. Le Client s'engage à respecter les recommandations et indications du fabricant et reconnaît que toute responsabilité ou garantie du Vendeur sera exclue en cas de dommage lié à un montage non-conforme.

11.3. LA RESPONSABILITE DU VENDEUR EST EXCLUE EN CAS DE :

- ERREUR DE PRESENTATION OU NON-CONFORMITE DES PRODUITS IMPUTABLE AU FOURNISSEUR OU UN TIERS

- NON-CONFORMITE DES PRODUITS A LA REGLEMENTATION D'UN PAYS ETRANGER, QU'IL APPARTIENT AU CLIENT DE VERIFIER

- EN CAS DE MAUVAISE UTILISATION, NEGLIGENCE OU DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA PART DU CLIENT

- USURE NORMALE DU PRODUIT, DE FAUTE OU DE FAIT IMPUTABLE AU CLIENT OU A UN TIERS.

11.4. DANS LE CAS OU LA RESPONSABILITE DU VENDEUR SERAIT ENGAGEE, LA REPARATION NE S'APPLIQUERA QU'AUX SEULS DOMMAGES, DIRECTS, PERSONNELS, CERTAINS ET PREVISIBLES, A L'EXCLUSION DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, NOTAMMENT TOUTE PERTE D'EXPLOITATION OU DE REPUTATION. EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE DU VENDEUR EST PLAFONNEE AU MONTANT DE LA COMMANDE.

Article 12 – PREUVE

L'archivage des communications et du Contrat est effectué pendant 5 ans sur un support fiable et durable qui peut être produit à titre de preuve entre les parties. Il fait foi entre le Vendeur et le Client, de même que les systèmes d'enregistrement automatiques utilisés sur le site internet du Vendeur, notamment quant à la nature et à la date de la commande. Seule la version française des documents contractuels fait foi. Le Client peut accéder au Contrat conclu avec le Vendeur en adressant un courrier au Vendeur aux coordonnées figurant au Contrat en fournissant les informations nécessaires dont le numéro de commande et ses coordonnées.

Article 13 – TOLERANCE

Le fait de tolérer un manquement aux CGV et/ou au Contrat ne pourra pas être interprété, quelle que soit la durée et l'importance de cette tolérance, comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 14 – DROIT APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE

14.1. Les CGV, le Contrat et, de manière générale, les relations entre le Vendeur et le Client sont régis par le droit français.

14.2. TOUT LITIGE RELATIF AU CONTRAT, AUX COMMANDES, ET, PLUS GENERALEMENT, AUX RELATIONS ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT QUI N'AURA PU ETRE REGLE AMIABLEMENT SERA EXCLUSIVEMENT PORTEE DEVANT LE TRIBUNAL MATERIELLEMENT COMPETENT DU RESSORT DU SIEGE SOCIAL DU VENDEUR, MEME EN CAS DE REFERE, PLURALITE DE DEFENDEURS, DEMANDE INCIDENTE OU APPEL EN GARANTIE.